



## GUIDE COUPON SPORT 2014 - 2015

### Etape n°2 : Information à donner aux parents

Seuls les enfants nés entre le né(e)s entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 2004 peuvent bénéficier d'une réduction au titre du dispositif Coupon Sport.

Demandez aux parents de se munir pour leur inscription au club :

- d'une copie de l'attestation de rentrée scolaire (téléchargeable sur <http://www.caf.fr>)
- d'une pièce d'identité ou livret de famille afin de ne pas faire d'erreur sur l'orthographe du nom, prénom et date de naissance

Il est important de rappeler aux parents que chaque enfant ne peut percevoir qu'une seule fois l'aide au titre des coupons sports. En cas d'arrêt de l'activité pour une autre ou de double activité, il ne sera pris en compte qu'une seule inscription.

### Etape n°4 : Réduction pour les familles

2 modalités peuvent être opérées par l'association à son choix :

1. Le coût de l'adhésion + licence est payé intégralement et les familles seront remboursées selon le barème ci-joint à la suite du contrôle par le CDOS et du remboursement par l'A.N.C.V. de votre association.

2. Le coût de l'adhésion + licence est payé par la famille en déduisant la réduction « coupons-sport », l'association se faisant rembourser à posteriori. *SITUATION OCC*

Coût de l'adhésion + licence	Réduction opérée par les « coupons-sport »
de 45 à 90 €	20 €
<i>OCC</i> → à partir de 91 €	40 €